



ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

pour les collégiens et les lycéens



DIRECTION JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE

Rue du Lycée - 69120 Vaulx-en-Velin

Tél : 04 72 04 93 40

service.jeunesse@mairie-vaulxenvelin.fr



La Direction Jeunesse et Vie Étudiante propose toute l'année un accompagnement à la scolarité pour les collégiens et lycéens, de la 6^e à la terminale, habitant Vaulx-en-Velin.

● Quand ?

L'accompagnement a lieu les mardis et les jeudis de 18h à 19h30. Les deux séances sont obligatoires.

Les séances se déroulent avec des accompagnateurs scolaires (BAC +2 minimum) formés. Chaque groupe, de douze collégiens et lycéens, est encadré par trois accompagnateurs, supervisés par un responsable de l'activité.

● Où ?

Collégiens :

- **Espace Marcel-Cachin**, rue du 19 mars 1962 (Village)
- **Espace Verchères**, 11 rue Hector Berlioz (Est)
- **Espace Carmagnole**, 8 avenue Bataillon Carmagnole Liberté (Sud)
- **L'Atelier Léonard-de-Vinci**, 7 avenue Maurice Thorez (Grand Mas)

Lycéens :

- **Direction Jeunesse et Vie Étudiante**, rue du Lycée (Centre-ville)

Attention : inscriptions limitées à deux enfants par famille. Les collégiens et les lycéens ne peuvent pas s'inscrire plus de deux années consécutives (sauf places disponibles).

Pour plus d'informations, contactez la Direction Jeunesse et Vie Étudiante.

● Quelles obligations ?

Pour l'élève :

- Arriver au plus tard à 18h30
- Venir régulièrement à l'activité (2 absences autorisées par trimestre)
- Travailler en silence
- Participer aux trois sorties culturelles ou ateliers programmés dans l'année (dates communiquées ultérieurement)

Pour les parents :

- Rencontrer l'accompagnateur référent de son enfant une fois par trimestre

Attention : cette activité est une aide méthodologique, mais ne constitue pas un soutien scolaire dans une matière spécifique. S'y inscrire comporte des obligations convenues par contrat avec l'élève et sa famille. Sauf cas de force majeure, le non-respect de ces obligations entraîne l'exclusion du collégien.

INSCRIPTION ET DOCUMENTS

Les demandes d'inscription s'effectuent à l'issue des réunions d'information où sont remis les dossiers de pré-inscription. La présence de l'élève accompagné d'un parent est obligatoire.

Les documents à fournir sont :

- Photocopie d'une attestation de domicile
- Deux photos d'identité
- Les 2 derniers bulletins scolaires

L'inscription est valable pour le 1^{er} trimestre.